

# Attentes à l'égard des pratiques sociales

Octobre 2024

BMO Gestion mondiale d'actifs s'est engagée à respecter les droits de la personne et du travail par l'intermédiaire de ses pratiques de placement et de ses activités de mobilisation et de vote.

Les entreprises bien dirigées disposent de systèmes officiels afin de déterminer, d'évaluer et de gérer les occasions et les risques importants liés aux facteurs sociaux, ainsi que les impacts sociaux élargis. Une approche rigoureuse de la gestion des enjeux sociaux peut aider les entreprises à conserver leur permis social d'exploitation, à assurer la continuité des activités et des chaînes de valeur, à éviter les amendes imposées par la loi et la réglementation, à améliorer la productivité des employés et la satisfaction des employés et des clients, et à préserver leur réputation. Au bout du compte, nous croyons que cela contribuera à la création de valeur durable à long terme par les sociétés dans lesquelles nous choisissons activement d'investir et de protéger la valeur des actifs sociaux communs dont dépendent les rendements plus généraux du marché.

Nous remarquons que certains territoires ont commencé à exiger que les sociétés produisent des rapports sur les répercussions négatives des activités commerciales sur les gens, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. En tant qu'investisseurs, nous avons des attentes similaires à l'égard du respect des droits de la personne dans notre processus d'investissement en repérant, en surveillant et en prévenant les répercussions négatives sur les gens.

Nous sommes conscients que certaines de nos attentes sont ambitieuses et que toutes les entreprises ne seront pas à la même étape de gestion des problèmes sociaux. Toutefois, nous userons d'influence en tant qu'investisseur dans le cadre de nos activités de mobilisation pour encourager les entreprises à respecter les meilleures pratiques et surveiller leurs progrès par rapport à celles-ci.

Nos attentes font référence aux normes internationales<sup>1</sup> et aux engagements du secteur et sont soutenues par des conseils et de la formation que nous offrons à l'interne avec les équipes de placement.

Nos attentes quant à la façon dont les entreprises doivent gérer les aspects sociaux de leurs activités et de leurs chaînes de valeur reposent sur les engagements suivants :

- respecter les **droits de la personne** et remédier aux conséquences d'un manquement;
- respecter les **droits des Autochtones** et le principe du consentement libre, préalable et éclairé;
- respecter le **droit du travail**;
- protéger la **santé publique**.

<sup>1</sup> Parmi celles-ci : la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies; les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies; les normes internationales du travail de l'OIT, y compris la Convention (n°29) sur le travail forcé, la Convention (n°138) sur l'âge minimum, et la Convention (n°182) sur les pires formes de travail des enfants; les Lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales; et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Pour ce faire, il faut adopter des processus d'examen en matière de droits de la personne, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ce cadre fondé sur la pratique met en œuvre le respect des droits de la personne et aide les entreprises à repérer, à prévenir, à atténuer et à corriger les répercussions négatives sur les gens. Entre autres, et en parallèle, nous nous attendons à ce que les sociétés veillent à ce qui suit :

- **Environnement de travail sain et sécuritaire**
- **Salaires équitables** au minimum, en s'efforçant d'offrir d'un salaire de subsistance
- **Conduite responsable des affaires**, notamment pour prévenir la subornation, la corruption et le blanchiment d'argent, et pour assurer la transparence fiscale, la confidentialité et la sécurité des données, le marketing et les ventes responsables, ainsi que les activités de lobbying responsables.
- **Stratégies efficaces d'engagement des parties prenantes**, notamment avec les organismes de réglementation, les investisseurs, les clients, les employés, les porteurs de droits et la société civile
- **Mécanismes de règlement des griefs** et procédures en matière d'alerte éthique efficaces à l'échelle de l'organisation

- Respect de la protection des droits des populations marginalisées et des défenseurs des droits de la personne, en tenant compte de l'intersectionnalité et du genre dans les évaluations d'impact
- Élimination et prévention de l'**esclavage moderne** ainsi que du travail forcé et du travail des enfants
- Respect de la **liberté d'association** et du droit de **négociation collective**
- Programmes efficaces pour la **diversité et l'inclusion**
- Mesures pour veiller à ce qu'il n'y ait **ni discrimination ni harcèlement** en milieu de travail

Pour répondre aux attentes ci-dessus, nous avons mis en place un cadre de gestion des politiques et de gouvernance rigoureux qui soutient la surveillance et la mise en œuvre des pratiques de gestion sociale et qui veille à ce que la surveillance et la production de rapports sur le rendement soient nécessaires. Les rapports d'entreprise doivent démontrer les stratégies et les cibles pour atteindre de bonnes pratiques sociales et inclure un compte rendu narratif des tendances et des facteurs qui ont une incidence sur le rendement et le développement futur de la société.

Ce document sera examiné chaque année par l'équipe Investissement responsable de BMO Gestion mondiale d'actifs et publié à l'externe après son approbation par le comité de gestion de placements.

#### Avis juridiques

Ce document est donné à titre informatif seulement. L'information qui s'y trouve ne constitue pas une source de conseils fiscaux, juridiques ou de placement et ne doit pas être considérée comme telle. Les placements particuliers ou les stratégies de négociation doivent être évalués en fonction des objectifs de placement de l'investisseur. Il est préférable, en toutes circonstances, d'obtenir l'avis de professionnels.

Tout énoncé qui repose nécessairement sur des événements futurs peut être une déclaration prospective. Les déclarations prospectives ne sont pas des garanties de rendement. Elles comportent des risques, des éléments d'incertitude et des hypothèses. Bien que ces déclarations soient fondées sur des hypothèses considérées comme raisonnables, rien ne garantit que les résultats réels ne seront pas sensiblement différents des résultats attendus. L'investisseur est prié de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Concernant les déclarations prospectives, l'investisseur doit examiner attentivement les éléments de risque décrits dans la version la plus récente du prospectus.

BMO Gestion mondiale d'actifs est une marque de commerce sous laquelle BMO Gestion d'actifs inc. et BMO Investissements Inc. exercent leurs activités. Certains des produits et services offerts sous le nom BMO Gestion mondiale d'actifs sont conçus spécifiquement pour différentes catégories d'investisseurs au Canada et peuvent ne pas être accessibles à tous les investisseurs. Les produits et les services ne sont offerts qu'aux investisseurs au Canada, conformément aux lois et aux exigences réglementaires applicables.

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.